

Nombre de conseillers en exercice : 12 – présents : 8 - votants : 10

L'an deux mil dix sept, le 31 janvier à 20h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Vladimir Félicijan, Gérard Pouchain, Evelyne Lamandé, Maryse Monnier, Hélène Dapremont-Nölp, François Godmet, Clairette Sohier,

**Etaient absents** : Aurélien Quesnel (a donné pouvoir à M. Scribe), Viviane Victor (a donné pouvoir à Mme Lamandé), Michèle Motir, Yves Cossé.

**Secrétaire de séance** : François Godmet

**2017-01 : Concert à l'église : acceptation de dons et facture**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la quinzaine commerciale de Noël, un concert a été proposé par l'Orphéon au cours duquel la participation était libre.

Le conseil accepte :

- la somme de 90,50 € qui sera inscrite au 758 - produits divers de gestion courante,
- la facture d'un montant de 250 € en faveur de l'Orphéon à inscrire au 6232 - fêtes et cérémonies.

**2017-02 : Quinzaine commerciale : acceptation de dons**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la quinzaine commerciale de Noël, des commerçants et/ou artisans ont accepté de participer.

Le conseil accepte les chèques suivants :

ETAGF	30 €
M. Lamole	25 €
Informatique people	45 €
M. Faucon	50 €
Martragny TP	150 €

La somme de 300 euros sera inscrite au 758 - produits divers de gestion courante.

**2017-03 : Logement communal : remboursement du dépôt de garantie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le locataire du 2<sup>ème</sup> étage au 14 rue de Southampton, rendra son logement le 31 mars 2017.

Le conseil accepte de rembourser le dépôt de garantie d'un montant de 300 €.

Cette dépense sera inscrite au 165 - dépôts et cautionnements reçus.

#### **2017-04 : Bulletin municipal, acceptation d'un don**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'édition du bulletin municipal du premier semestre 2017, les commerçants ayant participé à la quinzaine de Noël, pouvaient bénéficier d'un encart gratuit, et faire éventuellement un don.

Le conseil accepte la somme de 80 € des Sablés d'Asnelles.  
Cette somme sera inscrite au 758 - produits divers de gestion courante.

#### **2017-05 : Gratification d'un agent**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2016-83 en date du 5 décembre 2016 attribuant une gratification à chaque agent municipal.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un poste a été créé pour reprendre le personnel du SIPAZACAM dissous. Monsieur le Maire propose donc d'ajouter un chèque cadeau à la liste du 5 décembre.

Le conseil accepte :

- d'attribuer la somme de 60 € à Mme Laurence Terrier sous la forme d'une carte cadeau,
- cette carte sera acquise auprès de l'enseigne La Poste,
- d'imputer cette dépense à l'article 6232 - fêtes et cérémonies.

#### **2017-06 : Salle des fêtes, demande remboursement**

Monsieur le Maire expose la demande de remboursement émanant de Mme Picot, au motif qu'elle a changé la date de son mariage. Une option était déjà posée pour la nouvelle date choisie.

Le conseil décide :

- de rembourser la somme de 115 € en faveur de Mme Marie Cécile ayant effectué le paiement des arrhes.
- d'inscrire cette dépense au 658 - charges diverses de gestion courante.

#### **2017-07 : Création d'un poste d'adjoint technique temporaire**

En raison de la nécessité de remettre le camping en état avant son ouverture, notamment au niveau des espaces verts et des bâtiments, Monsieur le Maire propose de créer un poste temporaire pour surcroît de travail.

Le conseil décide :

- la création d'un poste d'adjoint technique, sous la forme d'un CDD d'un mois, renouvelable en fonction des besoins, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,
- le temps de travail est fixé à 35 heures hebdomadaires,
- la rémunération est basée sur l'indice brut 347 de la Fonction Publique Territoriale.

#### **2017-08-1 : Agence postale communale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la prochaine ouverture de l'agence postale communale, et de l'obligation d'aménager les locaux.

Le conseil accepte :

- le devis de la SARL Le Jeune pour un bloc porte d'un montant de 1235,42 € TTC

- le devis de l'entreprise BM Soudure pour le blindage d'un montant de 777,60€ TTC.

### **2017-08-2 : Agence postale communale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la prochaine ouverture de l'agence postale communale, et de la nécessité de pourvoir à ce poste.

Il avait été proposé à Mme Allard, adjoint administratif, d'occuper ce poste en complément de son emploi d'agent d'accueil à la mairie.

Vu son accord, et vu la réglementation relative à l'augmentation du temps de travail d'un agent, la demande a été déposée auprès du comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le conseil décide, sous réserve de l'avis du comité technique paritaire, à compter du 3 avril 2017 :

1) la suppression du poste d'adjoint administratif créé le 21 février 2003 pour un temps non-complet de 17h30 hebdomadaires,

2) la création d'un poste d'adjoint administratif pour un temps de travail non-complet de 25 h hebdomadaires.

### **2017-09 : Bibliothèque municipale**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2016-79 autorisant l'achat d'étagères pour la bibliothèque municipale.

La facture finale étant supérieure à la prévision, en raison de frais de livraison plus importants, il est demandé d'accepter le dépassement d'un montant de 50 €.

Le conseil décide :

- d'accepter le paiement de la facture IKEA d'un montant de 1158 €,
- d'inscrire cette dépense à l'article 2135 - installations générales, agencements.

### **2017-10 : Révision des tarifs du camping**

L'assemblée valide le tableau des tarifs ainsi modifié.

#### **Emplacements :**

par emplacement	4.80 €
par personne	3.30 €
par enfant de moins de 7 ans	2.10 €
par visiteur (hors nuit)	1.10 €
par personne / tarif forfaitaire groupe	6.80 €
par véhicule ou bateau	3.00 €
par animal	1.60 €
droit d'accès à l'énergie	4.30 €

garage mort :	
- du 15 avril au 30 juin	3.80 €
- du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	8.60 €
- du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre	3.80 €

Chèque de réservation : 30.00 €

### **Chalets / animaux interdits:**

Capacité : 5 personnes

- du 01.07 au 31.08, la semaine	418.00 €
- du 01.04 au 30.06 et du 01.09 au 31.10, la semaine	345.00 €
- du 01.11 au 31.03, la semaine	315.00 €
- week-end ( <i>hors juillet-août</i> ) 2 nuits	150.00 €
- nuit supplémentaire	47.00€
- 1 nuit seule	84.00€

Paiement : 25 % à la réservation, 75 % un mois avant la location

Chèque de caution : 300 € à l'arrivée

### **Camping-car :**

Par emplacement : 13.00€

Accès à la borne – prix du jeton : 2.10€

### **2017-11 : Jugement du Tribunal de Grande Instance**

Monsieur le Maire donne lecture du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Caen le 18 janvier 2017, relatif à une servitude d'usage ou de passage des eaux qui opposait Monsieur Jérémy Scribe et la commune d'Asnelles, ainsi que son ancien maire.

La commune ayant été condamnée à verser la somme de 8400 euros au titre des préjudices subis, la somme de 150 euros in solidum à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice, et la somme de 1500 euros in solidum sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile, Monsieur le Maire précise qu'un recours en appel devant la Cour d'Appel de Caen est possible dans le délai d'un mois à compter de la signification du jugement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette possibilité de recours en appel.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme Sabrina Lepelletier Mothu a sollicité l'autorisation de nettoyer les plages en période de vacances scolaires. Elle prendra en charge toute l'organisation de cette démarche.

- La proposition du "Big Bus Radio", studio mobile, de faire la promotion du village est exclue.

- La proposition du Beach Basket Tour pour une manifestation d'une journée est également déclinée.

- Foo' de Terroir a sollicité un emplacement aux abords du camping. Ceci est refusé en raison de la présence d'un commerce saisonnier habituel.
- M. le Maire expose la situation fiscale relative à la nouvelle intercommunalité. Les taux communaux seront revus à la baisse afin de compenser l'évolution des taux intercommunaux.
- M. Godmet a constaté que le parking de la plage a été récemment laissé dans un état insalubre après le passage de chevaux.
- Mardi gras sera fêté le mercredi 15 février 2017 à la salle St Martin.
- Mme Dapremont souligne le manque d'information relatif au vote des primaires. Il est rappelé que les partis politiques sont seuls responsables de l'organisation de celles-ci indépendamment des mairies.

### INFORMATIONS

- Dans le cadre de l'étude relative au *bassin versant de la Gronde*, le directeur technique de Bayeux Intercom prépare le cahier des charges.
- En ce qui concerne l'élaboration du PLU, le Plan d'Occupation des Sols sera caduc au 27 mars 2017, ce qui aura pour effet de soumettre la commune à la réglementation nationale jusqu'en fin d'année.
- La commune de Laucourt qui a bénéficié d'une aide financière, remercie le conseil municipal.
- Un plaque commémorative offerte par les Sherwood Rangers par l'intermédiaire de M. Benamou, sera apposée sur le blockhaus après avis de l'architecte des Bâtiments de France.
- Le stage de musique habituellement effectué aux Tourelles, donnera lieu à un concert à l'église le 8 avril à 18 heures.

Tous les points de délibération ayant été visés, la séance est close à 22h15.

Suivent les signatures

Asnelles, le 6 février 2017

Le Maire, Alain SCRIBE

